

Guide méthodologique Collèges – Lycées

Les Aires Educatives



Ce guide est à destination des **enseignants, enseignantes** et des **structures accompagnatrices**, (appelés *référents* et *référentes* dans la précédente version de la méthodologie) qui souhaitent mettre en œuvre un projet d'aire éducative **dans un collège ou un lycée.**

Associé à l'animation nationale, ce guide a pour vocation :

- de rendre ses lecteurs et lectrices autonomes dans le développement de leur projet.
- d'amorcer des échanges d'expériences entre acteurs, actrices de terrain et équipe nationale pour initier une amélioration continue de la méthodologie dans les collèges et lycées.



Le guide méthodologique à destination des écoles primaires est disponible ici :
https://ame.ofb.fr/doku.php?id=guide_methodo

Sommaire

I. Historique, définition et objectifs des aires éducatives	4
I.1 Une aire éducative : c'est quoi et d'où ça vient ?.....	4
I.2 Les objectifs de la démarche.....	5
I.3 Aires éducatives et éco-délégués.....	6
I.4 Parcours éducatif : primaire / collège / lycée.....	8
II. Les préalables à réaliser avant de se lancer (sans les élèves)	9
II.1 Que faut-il faire avant de commencer une aire éducative ?.....	9
II.2 Comment réaliser les préalables.....	10
II.2.1 Identifier des sites à proximité pouvant convenir pour une aire éducative.....	10
II.2.2 Identifier une structure accompagnatrice.....	11
II.2.3 Construire une organisation globale facilitant le développement d'un projet interdisciplinaire.....	13
II.2.4 Identifier des pistes de financement.....	14
II.2.5 Se renseigner sur les démarches administratives à réaliser pour créer un projet.....	14
IV. Un projet d'aire éducative dans la pratique (avec vos élèves)	13
IV.1 Se lancer dans une aire éducative.....	13
IV.1.1 Comment réaliser les toutes premières séances avec les élèves.....	13
Premiers pas : introduire le projet chaque année auprès de vos élèves.....	13
IV.2 Comment découvrir et mieux connaître son aire éducative ?.....	18
IV.2.1 Etape 1 : Découverte de l'aire éducative et de sa gestion.....	18
IV.2.2 Etape 2 : L'état des lieux, ou l'étude du site et de son territoire.....	19
IV.2.3 Etape 3 : De la synthèse de l'état des lieux vers une problématisation.....	23
IV.2.4 Etape 4 : Définir des objectifs de l'aire.....	24
IV.2.5 Etape 5 : Définir des réalisations concrètes.....	26
IV.2.6 Etape 6 : Evaluer les réalisations.....	27
IV.2.7 Etape 7 : La transmission du projet d'une année sur l'autre.....	30
V. Le projet d'aire éducative sur la durée	32
V.1 Appliquer la méthodologie dans le temps.....	32
V.2. Faire labelliser son projet.....	33

I. Historique, définition et objectifs des aires éducatives

I.1 Une aire éducative : c'est quoi et d'où ça vient ?

Une aire éducative (AE) est une zone maritime littorale (AME) ou une zone terrestre ou aquatique (ATE) de petite taille, plus ou moins anthropisée (parc urbain, plage, friche, zone humide, mangrove, forêt, rivière, etc.), gérée de manière participative par les élèves d'une ou plusieurs classe(s) de cycle 3 et cycle 4 (du CM1 à la 3ème). Accompagnés par une personne enseignante et un acteur ou une actrice de la sphère de l'éducation à l'environnement, les élèves étudient l'aire et décident de façon démocratique des actions à y mener pour préserver ses patrimoines naturel et culturel.



La délégation marquisienne à l'école du Forestou à Brest Crédit : Marie Lescroart

A travers ce projet, ils développent les compétences et les notions du programme scolaire et découvrent leur territoire et ses acteurs et actrices (la commune concernée, mais aussi des associations d'usagers, de protection de l'environnement...etc.).

Les aires marines éducatives, plus anciennes, sont nées en 2012 aux Marquises. L'idée est développée sur le territoire français depuis 2016.

La démarche aire marine éducative a été adaptée aux milieux terrestres en 2018 afin de donner la possibilité aux classes éloignées de la façade littorale de mettre en place cette méthode.

Un comité de pilotage national composé de représentants et représentantes des ministères en charge de l'environnement, de l'éducation et des outre-mer, et de l'Office français de la biodiversité coordonne ce déploiement. Plus de détails sur la naissance des aires éducatives sont disponibles sur le site : https://ame.ofb.fr/doku.php?id=le_label

Les aires éducatives sont mises en place selon trois piliers :

Connaître : Acquisition de connaissances scientifiques, empiriques et civiques sur le patrimoine naturel et culturel du territoire.

Vivre : Aller sur son aire éducative le plus souvent possible pour se reconnecter à la nature, et apprendre autrement.

Transmettre : Se passer d'adultes à élèves, d'élèves à adultes et même d'élèves à élèves des savoirs, et la gestion d'un patrimoine commun préservé

Les aires éducatives c'est aussi un label. Lorsqu'il est obtenu par une école ou un établissement, il garantit le bon suivi de la méthodologie associée et encourage à poursuivre les projets sur le long terme. Son obtention valorise la démarche et le territoire associé et reconnaît un travail de qualité fourni par les élèves, leurs encadrants et leurs encadrantes, en accord avec les valeurs du dispositif. Il a également vocation à créer une véritable communauté des aires éducatives.

1.2 Les objectifs de la démarche

Les objectifs généraux

Reconnecter les élèves à la nature, faire l'école hors les murs en lien fort avec le territoire.

Faciliter la création de projets pédagogiques collectifs et innovants générateurs d'apprentissages concrets et de sens pour les élèves.

Participer à la formation des écocitoyens et écocitoyennes de demain conscients des enjeux et en capacité d'agir sur leur territoire.

Permettre à des élèves d'expérimenter de façon valorisante l'implication dans la vie publique et créer l'envie de continuer.

La création d'une aire éducative s'inscrit dans les dimensions pédagogiques et civiques de l'enseignement scolaire. Elle utilise une démarche de projet qui permet d'aborder la transmission de connaissances et de compétences par la conjugaison de l'expérience et de la théorie.

Les objectifs au collège et au lycée

Les objectifs ci-dessus ne changent pas, en plus, il est possible de :

Chercher à intéresser les élèves et à les rendre force de proposition dans la conduite de politiques publiques locales pour leur donner envie d'agir et leur faire connaître les leviers d'action à leur disposition pour cela.

Par exemple dans le conseil de gestion d'une aire protégée, la gestion des PLU (Plan Local d'Urbanisme) et des SCoT, les relations avec le service d'urbanisme de la mairie, etc.

Faire découvrir aux élèves un panel de métiers qu'ils et elles ne connaissent pas nécessairement. Par exemple, dans les domaines des politiques locales, de l'aménagement du territoire, des métiers de l'environnement, etc.



Chercher des instances où les propositions des élèves pourront être entendues, comme le Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL), ou collégienne (CVC), le CA...

Chercher des partenaires scientifiques locaux, de divers métiers, autour de l'environnement...

1.3 Aires éducatives et éco-délégués

Depuis la rentrée 2020, des élèves éco-délégués de classe sont élus de façon généralisée dans chaque classe de collège et de lycée, en application de la circulaire du ministère de l'Éducation nationale, du 24 septembre 2020, dédiée à l'éducation au développement durable.

Les éco-délégués sont engagés dans des projets et démarches en faveur du développement durable au sein et autour de l'établissement, et sont à l'initiative de nombre d'entre eux. Les éco-délégués jouent un rôle essentiel de sensibilisation et d'entraînement de tous les élèves, avec le soutien de la communauté éducative et en collaboration avec des partenaires extérieurs (associations, collectivités, experts scientifiques...). Les réalisations sont nombreuses et diversifiées, au carrefour des enjeux environnementaux, sociaux et économiques : protection de la biodiversité, végétalisation et réaménagement de cour, réduction collecte et tri de déchets, recyclage réemploi et actions éco-solidaires, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction de la consommation énergétique...

Les éco-délégués ont vocation à jouer un rôle dans le projet d'aire éducative. Le travail et la dynamique des éco-délégués bénéficient alors aussi en retour des plus-values du projet d'aire éducative.

Exemple d'implication des éco-délégués dans le collège Louis Blériot de Sangatte

Les 5 classes de 6^{ème} sont directement impliquées dans le projet d'aire éducative depuis 4 ans. 2 éco-délégués par classe sont également les délégués pour la mer de l'aire marine éducative (AME).

Dans ce cadre, les éco-délégués :

- Participent aux conseils pour la mer de leurs classes respectives lors desquels les élèves de l'ensemble de la classe discutent de leurs volontés/envies pour le développement du projet tout au long de l'année
- Ils représentent leur classe dans un conseil de la mer interclasse qui statue sur le développement du projet au fur et à mesure de l'année et informent en retour leurs classes respectives suite aux réunions du conseil
- Ils font le lien entre le projet aire éducative et les autres instances du collège auxquelles ils participent en tant qu'éco-délégués.

Dans ce collège où le projet d'AME existe depuis 4 ans et s'applique à l'ensemble des élèves de 6^{ème}, tous les éco-délégués de tous les niveaux du collège sont passés par le projet d'aire éducative lorsqu'ils étaient en 6^{ème}.

Dans ce contexte, un système d'entraide se met en place entre les plus grand éco-délégués passés par le dispositif et les plus jeunes. Des interactions se mettent également en place entre le projet d'aire éducative mené par les 6^{èmes} et les autres projets des éco-délégués des plus grandes classes.

Dans ce collège, le projet aire éducative représente une part importante de la démarche de labellisation E3D.

Implication des éco-délégués en fonction du stade du projet AE

Stade du projet AE	Rôle des éco-délégués	Point de vigilance	Etape suivante
Lancement d'un projet aire éducative dans le collège ou lycée	Un groupe d'éco délégués volontaires peut réfléchir aux modalités de mise en œuvre du projet dans l'établissement et diffuser le projet dans les classes concernées, en lien étroit avec les instances de l'établissement pour veiller à la bonne synergie et cohérence des réflexions.	Phase transitoire. La plus-value du projet d'AE est d'avoir des ancrages disciplinaires et de favoriser une approche systémique mobilisant l'interdisciplinarité. L'aire éducative est un projet de classe, elle fédère les élèves et leur permet de nouer des relations différentes les uns avec les autres.	La phase de démarrage lancée par un groupe d'éco-délégués à pour objectif d'aboutir au développement du projet dans 1 ou plusieurs classes entières
	<p>Si le projet est lancé directement dans une ou plusieurs classes entières, les éco-délégués peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir également les rôles de délégués pour la mer/terre dans le cadre du fonctionnement de l'AE • Faire le lien avec d'autres classes pour étendre le projet ou créer des échanges inter-niveau <p>Faire le lien avec les instances de l'établissement pour veiller à la bonne synergie et cohérence des réflexions</p>	Veiller à ne pas surcharger les éco-délégués impliqués dans le projet d'AE. Laisser aussi la possibilité aux élèves non éco-délégués d'assumer certaines fois les rôles de délégués ou de président de séance pour les conseils des élèves.	Extension ou approfondissement du projet et des liens inter-niveau
Projet d'aire éducative en routine impliquant une ou plusieurs classes	Idem encadré vert	Idem encadré vert	Idem encadré vert
	<p>En phase de routine les éco-délégués peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancer des travaux spécifiques sur des chantiers décidés collectivement (ex : création de capteurs, implication de scientifiques, chantier inter-niveau, etc...) • Faire le lien avec d'autres éco-délégués dans les écoles et ou établissements scolaires proches • Faire le lien avec des projets ou dynamiques nationales • Les éco délégués peuvent également créer des liens avec les conseils municipaux des jeunes s'ils existent dans leur ville / commune. 		

1.4 Parcours éducatif : primaire / collège / lycée

Les aires éducatives ont été développées au départ pour des élèves d'école primaire. Dans la pratique, un projet d'aire éducative peut être mis en place du CE2 jusqu'au lycée. Il peut permettre d'expérimenter l'écocitoyenneté sous de multiples facettes avec des niveaux de complexité adaptés à tous les âges.

Des collèges et des lycées commencent à s'engager aussi dans des aires éducatives. Sur certains territoires, des élèves qui auraient suivi un projet d'aire éducative en primaire pourraient donc avoir l'opportunité d'en suivre un au collège puis au lycée.

Il est important que les équipes pédagogiques, ainsi que les membres des groupes régionaux aires éducatives (GRAE) favorisent autant que possible le développement de liens entre ces projets :

- Réfléchir en inter-degrés à un parcours cohérent de l'élève.
- Développer des liens entre élèves des différents niveaux et établissements pour mettre en place de l'entraide et des projets inter-degrés (déjà le cas dans de nombreuses aires éducatives)
- Eviter la concurrence et favoriser la cohérence en termes de recherche d'intervenants, partenaires et financements. Vous pourrez ainsi voir si vous pouvez mutualiser des financements et des activités avec la structure accompagnatrice entre école primaire / collège et/ou lycée.

II. Les préalables à réaliser avant de se lancer (sans les élèves)

II.1 Que faut-il faire avant de commencer une aire éducative ?

Les choses auxquelles penser avant de se lancer en tant que porteur ou porteuse de projet :

- Identifier des sites à proximité pouvant convenir pour une aire éducative
- Identifier une structure/personne accompagnatrice (anciennement appelée structure/personne référente)
- Construire une organisation globale facilitant le développement d'un projet interdisciplinaire
- Identifier des pistes de financement
- Se renseigner sur les démarches administratives à réaliser pour créer un projet

II.2 Comment réaliser les préalables

II.2.1 Identifier des sites à proximité pouvant convenir pour une aire éducative

Pourquoi faire cela ?	Comment je peux le faire ?
<p>Les adultes impliqués dans le projet (enseignants et accompagnateur/ accompagnatrice) peuvent initier les recherches de sites potentiels avant la rentrée pour s'assurer de la présence de sites adéquats (sécurité, distance...) et dont le ou la propriétaire, qu'il ou elle soit public ou privé, accepterait un tel projet.</p> <p>Une présélection sera proposée aux élèves en complément, si nécessaire, de leurs propres propositions. Ce sont elles et eux qui se chargeront de faire le choix final.</p>	<p>Je peux me rapprocher des services de la commune / de la ville pour obtenir une liste des sites publics ou privés susceptibles d'accueillir l'aire éducative.</p> <p>Pour les terrains privés, je pourrai y obtenir les coordonnées du ou de la propriétaire foncière qu'il faudra contacter afin de convenir d'un accord.</p> <p>Je peux aussi me rapprocher des associations reconnues d'utilité publique (de protection de l'environnement ou du patrimoine). Elles peuvent être propriétaires d'espaces naturels sur ma commune / ville.</p> <p>Dans tous les cas, il est important de contacter le service d'urbanisme de la mairie pour avoir des informations sur le classement du site dans les documents d'urbanisme (surtout pour les milieux terrestres).</p> <p><u>Quels sont les critères des sites potentiels ?</u></p> <p>L'aire éducative est :</p> <p>Une zone marine, terrestre ou aquatique plus ou moins anthropisée (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, zones côtières...etc.)</p> <p>Située dans le périmètre de la commune, du lycée ou du collège et à l'extérieur de l'établissement scolaire.</p> <p>De taille variable. Dans le premier degré, il est conseillé de choisir une zone d'environ 1 hectare (environ un terrain de foot), au collège ou au lycée, selon l'ampleur du projet, cette zone pourrait être plus grande.</p>

II.2.2 Identifier une personne accompagnatrice du projet

Pourquoi faire cela ?	Comment je peux le faire ?
<p>La structure accompagnatrice peut avoir plusieurs rôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les enseignants et enseignantes dans la mise en œuvre du projet - Faire le lien avec les acteurs, actrices du territoire et l'instance de gouvernance du site s'il y en a une. (Conseil municipal, gestionnaire d'espace protégé, etc.) - Proposer des approches variées pour la découverte et la gestion du site (par le sensible, l'étude de la biodiversité, du patrimoine culturel...etc.). - Participer à la réalisation de la démarche de labellisation. <p>Plus de détails sur le rôle et les compétences d'une structure accompagnatrice, sont disponibles dans la charte des aires éducatives, sur le lien suivant : https://ame.ofb.fr/doku.php?id=les_chartes.</p>	<p>Je suis le ou la seule à porter le projet dans mon établissement :</p> <p>Je peux trouver une personne accompagnatrice qui fait partie de l'instance de gestion du site sur lequel vont travailler les élèves et qui va les appuyer tout au long du projet. Par exemple appartenant à une collectivité ou à une structure gestionnaire de l'environnement (ex : Parc Naturel Régional, Parc Naturel Marin, Parc National, Réserve Naturelle...etc.).</p> <p>La structure accompagnatrice peut être une structure d'éducation à l'environnement et au développement durable. Par exemple dans un CPIE ou un GRAINE.</p> <p>Nous sommes deux ou trois à nous engager dans le projet ou une grande partie de l'équipe enseignante s'engage dans le projet :</p> <p>Si l'équipe enseignante engagée s'estime à l'aise pour remplir le rôle de la personne accompagnatrice, elle peut ne pas faire appel à une personne extérieure. Elle peut désigner un membre de l'équipe enseignante qui devra prévoir du temps spécifique pour faire le lien avec les partenaires extérieurs et accompagner le projet de manière générale. Cette personne peut aussi être un CPE, professeur documentaliste ou un enseignant de l'équipe.</p> <p>Attention : Il sera très important que cette personne s'assure que les élèves aient un lien fort avec le territoire et de potentielles instances de gestion en sortant à l'extérieur de l'établissement.</p> <p>Il sera également essentiel de s'assurer que les compétences des personnes impliquées sur le projet soient bien complémentaires. Par exemple, si un enseignant d'art plastique ou d'histoire souhaite se lancer, il sera indispensable que la personne accompagnatrice ait des compétences en sciences du vivant, et inversement.</p>

Posture de la structure accompagnatrice



La structure accompagnatrice travaille **en collaboration avec l'enseignant ou l'enseignante** en charge du projet.

Elle l'appuie dans la **transmission des savoirs théoriques** de développement durable aux élèves et la **mise en œuvre des activités** de l'AE.

Lors des séances en lien avec l'AE, la **structure** accompagnatrice **ne peut en aucune manière remplacer l'enseignant**, sa posture est celle d'un **accompagnateur**.

La personne accompagnatrice **intervient ponctuellement**, tandis que l'enseignant fait le lien tout au long de l'année entre son programme et le projet AE.

La qualité du projet repose souvent sur la **qualité du lien enseignant-accompagnateur/accompagnatrice** : c'est un **projet co-construit**, où chacun apporte ses compétences. Il est donc important de **prendre le temps de se connaître et de former un véritable duo** !

Préparation en équipe



Il est important de commencer à discuter du projet avec son binôme / son équipe avant la rentrée.

L'objectif n'est pas de définir le programme d'activités de l'année car il sera construit tout au long de l'année par les élèves, mais d'établir un calendrier de créneaux dédiés au projet (environ 1 demi-journée par mois pour 1 classe), sans spécifier l'activité. Il faut garder en mémoire que ce calendrier va évoluer au fur et à mesure de l'année, mais son élaboration conjointe en début d'année permet de s'accorder sur une « cadence de sortie » à respecter.

Pour l'élaboration de ce calendrier, il peut être intéressant de prévoir des « dates de secours » pour les sorties de terrain en automne et hiver, en prévision d'une météo défavorable.

II.2.3 Construire une organisation globale facilitant le développement d'un projet interdisciplinaire

Pourquoi faire cela ?	Comment je peux le faire ?
<p>Le but final est que l'aire éducative devienne un projet dans lequel les élèves acquièrent des compétences de manière transdisciplinaire.</p> <p>Cela peut paraître plus complexe à mettre en place au collège et au lycée. Il faut garder en tête que c'est davantage une orientation à prendre qu'un objectif à atteindre.</p>	<p>Je peux en parler à ma hiérarchie et chercher avec elle les clés pour aller vers une organisation globale facilitant le développement de ce projet interdisciplinaire. (Aménagement de plages horaires pour réalisation d'un projet interdisciplinaire, classe à projet, dialogue, réinvestissement du projet dans les différentes matières...etc.). Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise façon de faire.</p> <p>Le projet peut être porté par 1 seule personne enseignante comme par ceux et celles de l'ensemble des matières. En général l'équipe impliquée grossit au fur et à mesure des années.</p> <p>De nombreuses ressources pour mettre en place une aire éducative au collège sont disponibles sur la fiche de capitalisation ici: https://ame.ofb.fr/doku.php?id=ateliers et sur le lien suivant : https://ame.ofb.fr/doku.php?id=seminaire_2019_ame-ate</p> <p>Afin de motiver d'autres collègues je peux les convier aux premières réunions et aux visites de sites. Je peux rendre cela plus concret pour elles et eux, en leur montrant des liens à faire entre les activités de l'aire et leur matière. Par exemple, des liens avec les programmes de secondes sont disponibles en annexe 1.</p> <p>Je peux aussi réfléchir au rôle que les éco-délégués pourront avoir, ils et elles peuvent être des « ambassadeurs » et « ambassadrices », sans pour autant que le projet ne se limite qu'à elles et eux.</p>

II.2.4 Identifier des pistes de financement

Pourquoi faire cela ?	Comment je peux le faire ?
Le financement sert principalement à financer l'accompagnement par la structure accompagnatrice. Il peut aussi être nécessaire pour les transports ou pour donner vie aux idées des élèves.	Je peux consulter ce lien : https://ame.ofb.fr/doku.php?id=des_sous où des pistes de financement sont disponibles. Je peux aussi me rapprocher de ma hiérarchie, et voir s'il est possible de mobiliser une enveloppe sur les fonds propres de l'établissement.

II.2.5 Se renseigner sur les démarches administratives à réaliser pour créer un projet

Pourquoi faire cela ?	Comment je peux le faire ?
Pour se lancer dans une aire éducative, il est nécessaire de réaliser une inscription en ligne pour pouvoir : Échanger avec toutes les autres aires éducatives Être informé des actus du moment et de la vie du réseau Participer à des conférences, des ateliers de retour d'expérience Avoir des personnes sur qui vous appuyer si vous avez des difficultés dans votre projet	L'inscription dans la démarche se fait sur la plateforme SAGAE, consultable ici : https://sagae.ofb.fr/ Si besoin, je peux aussi contacter la cellule d'appui aire éducative de l'Office Français de la Biodiversité. Contact : aireseducatives@ofb.gouv.fr

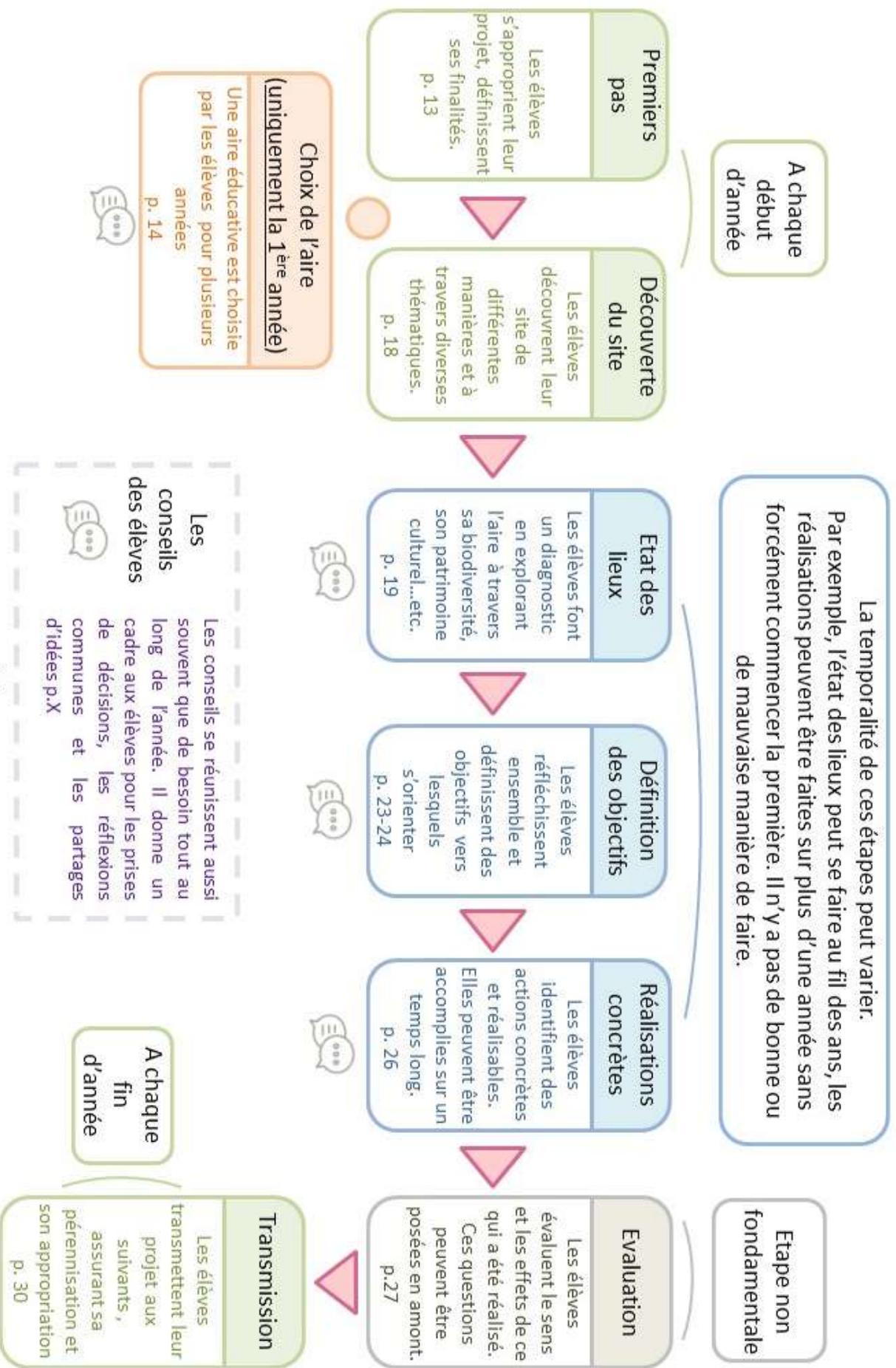


Schéma 1 :
Le déroulement d'une aire éducative

IV. Un projet d'aire éducative dans la pratique (avec vos élèves)

IV.1 Se lancer dans une aire éducative

IV.1.1 Comment réaliser les toutes premières séances avec les élèves

Premiers pas : introduire le projet chaque année auprès de vos élèves

Pourquoi introduire le projet auprès de vos élèves ?

Il est essentiel de [prendre un temps pour que les élèves s'approprient le projet et ses finalités](#), pour interroger leur rapport à la nature, et comprendre les enjeux environnementaux contemporains et les outils de préservation de l'environnement.

L'objectif final est de permettre aux élèves de comprendre l'intérêt et le but de mettre en place un projet d'aire éducative et même d'être capable de formuler elles et eux-mêmes ce projet.

Comment faire ces premiers pas ?

Introduire les notions de biodiversité, d'impact humain (voir ressources).

Introduire la notion d'aire éducative dont les objectifs peuvent être discutés avec les élèves dès ce stade.

En quoi consiste ce projet ? Quels sont les objectifs des élèves à travers ce projet ? Est-ce qu'ils et elles souhaitent protéger une biodiversité exceptionnelle (patrimoniale) ou au contraire restaurer l'état d'une biodiversité dégradée ?

Réfléchir avec les élèves aux solutions qui s'offrent à elles et eux à des niveaux individuel et collectif/citoyen pour participer à la préservation, la protection.

Cette définition préalable sera importante pour définir les critères et choisir le site de l'AE.

Pour mettre en scène ces réflexions chez les élèves, [des conseils de la Mer/Terre peuvent être formés](#).

Ils forment un [lieu d'échange, de débat, de prise de décision participative](#) où tous les élèves pourront s'exprimer.

Des détails sur leur mise en place et leurs objectifs sont disponibles en [annexes 2](#).

Durée et temporalité	Exemples de compétences développées
<p>Nombre de séances 1 à 2 séances en classe</p> <p>A quel moment de l'année En tout début d'année, pour aborder le projet avec les élèves</p>	<p>Comprendre et interpréter des messages et des discours oraux complexes.</p> <p>Exploiter les principales fonctions de l'écrit.</p> <p>Enrichir et structurer le lexique.</p> <p>Dire avec un vocabulaire approprié ce que l'on fait, ressent, imagine, observe, analyse</p>

Ressources
<p>Introduire les notions de biodiversité, d'impact humain: https://edu.mnhn.fr/course/view.php?id=47</p> <p>Les axes pour préserver la biodiversité au niveau étatique: https://www.ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite</p> <p>Les axes pour préserver la biodiversité au niveau individuel: https://www.projetpangolin.com/comment-preserver-la-biodiversite/#comment-preserver-la-biodiversite</p>

Choix de l'aire : réalisé une seule fois par les élèves au tout début du projet

Pourquoi choisir une aire ?
<p>Le site de l'Aire Educative sera le support principal des travaux et des réflexions des élèves. Une fois choisie, l'AE est pérenne, elle n'est pas vouée à changer chaque année.</p> <p>Les aires éducatives sont des projets pédagogiques et n'ont pas de statut juridique particulier. Leur existence n'implique donc pas de réglementer les activités ou l'accès à l'espace servant de support au projet.</p>

Comment faire le choix du site ?

Il est essentiel d'impliquer les élèves le plus tôt et autant que possible dans le choix du site. Par exemple, en les questionnant [sur les sites qui pourraient devenir leur aire éducative](#). Des confirmations ou des zones auxquels les adultes n'avaient pas pensé peuvent émerger.

[Ce sont elles et eux qui se chargeront de faire le choix final en fonction des critères qu'ils et elles auront définis et de ce qui a été mis en évidence lors des premiers pas.](#)

S'il n'y a qu'un seul site de possible près de l'établissement, il est tout de même intéressant de ne pas leur annoncer de but en blanc mais de mener une réflexion avec elles et eux, avec l'utilisation d'une carte ou de photos par exemple. Ils et elles pourront arriver à la conclusion qu'il n'y a qu'un site possible.

Ne pas négliger cette démarche qui [met déjà les élèves en position de décideurs et décideuses](#).

—

Par exemple, [les élèves peuvent discuter et débattre de critères de choix en conseil de la Mer/Terre](#). Ensuite, les sites peuvent être visités et comparés si les élèves le souhaitent. Le choix du site pourra ensuite être mené par vote.

—

Les propriétaires des sites peuvent être la mairie, dans le cas d'un terrain public, un particulier, pour un site privé ou même un ou une gestionnaire d'espace naturel pour certains endroits.

Il est important [d'identifier le ou la propriétaire et d'obtenir son accord avant de commencer pour garantir un développement sûr du projet](#). Cet accord est aussi [nécessaire si vous souhaitez faire une demande de labellisation](#).

Cela peut, si nécessaire, être [formalisé par une demande de mise à disposition adressée à la mairie](#).

Durée et temporalité	Exemples de compétences développées
<p>Nombre de séances Le temps à consacrer à cette étape peut varier. Le choix peut être fait en une ou deux séances en classe, mais il peut aussi prendre toute une année si les élèves décident de visiter et comparer de manière approfondie plusieurs sites.</p> <p>A quel moment de l'année Le choix de l'aire se fait uniquement au début de la toute première année du projet.</p>	<p>Comprendre et interpréter des messages et des discours oraux complexes.</p> <p>Participer de façon constructive à des échanges oraux.</p> <p>Exploiter les principales fonctions de l'écrit.</p> <p>Passer du recours intuitif à l'argumentation à un usage plus maîtrisé.</p> <p>Expliciter la pratique individuelle ou collective, écouter et accepter les avis divers et contradictoires.</p>

Ressources
<p>Une liste de critères et des informations clés sont disponibles en annexe 3, des ressources sont aussi disponibles dans la fiche de capitalisation sur le choix du site, sur ce lien : https://ame.ofb.fr/doku.php?id=ateliers.</p> <p>Un modèle de convention de mise à disposition d'une terrain par la mairie est disponible ici : https://ame.ofb.fr/doku.php?id=outils2&sf=convention.</p>



Schéma 2:
Les différents domaines à explorer sur une aire éducative

IV.2 Comment découvrir et mieux connaître son aire éducative ?

IV.2.1 Etape 1 : Découverte de l'aire éducative et de sa gestion

Pourquoi prendre le temps de découvrir le site avec les élèves ?

Afin d'identifier la meilleure manière de gérer leur site, et donc d'y préserver la biodiversité, il est important de **passer par un certain nombre d'étapes que mettent en place les gestionnaires d'aires protégées (bien sûr en restant au niveau des élèves)**.

Tout d'abord, l'étude du site permet aux élèves de découvrir la biodiversité de leur site, le patrimoine culturel qui y est lié et d'identifier d'éventuelles pressions/menaces. À la suite de cet état des lieux, les élèves vont identifier des objectifs de préservation ou de développement du patrimoine naturel ou culturel à atteindre ainsi que des réalisations à mettre en œuvre pour y répondre. Finalement ils et elles réfléchiront à la manière d'évaluer leurs réalisations au cours de l'année pour mesurer leur efficacité pour la biodiversité (étape 4).

L'essentiel est que les élèves puissent **prendre le temps de s'approprier le site**, d'acquérir les connaissances nécessaires pour mieux le comprendre, afin de pouvoir développer une réflexion propre sur les objectifs et réalisations pour leur AE.

Comment découvrir le site avec les élèves ?

Si cela n'a pas été fait lors du choix de l'aire, une première sortie peut être faite pour que les élèves le découvrent sans objectif précis. Cela peut se faire à travers une découverte par les sens par exemple.

Durée et temporalité	Exemples de compétences développées
Nombre de séances Au moins 1 séance sur le site pouvant être complétée par 1 à 2 séances en classe	Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
A quel moment de l'année	Enrichir et structurer le lexique.

Chaque année, le plus tôt possible après que les nouveaux élèves aient pris connaissances du projet.

Dire avec un vocabulaire approprié ce que l'on fait, ressent, imagine, observe, analyse

Communiquer des intentions et des émotions avec son corps devant un groupe.

Nommer, localiser et caractériser un lieu dans un espace géographique.

Participer à l'élaboration de règles de sécurité et les appliquer au laboratoire et sur le terrain.

Ressources

Pleins de ressources pour découvrir et accumuler des connaissances sur son aire sont disponibles ici : [https://ame.ofb.fr/doku.php?id=ateliers&s\[\]=carnet](https://ame.ofb.fr/doku.php?id=ateliers&s[]=carnet)

et ici :

https://ame.ofb.fr/lib/exe/fetch.php?media=carnet_ate_ame_-_enseignants-referents.pdf

Le carnet d'accompagnement des aires éducatives peut être très utile.

IV.2.2 Etape 2 : L'état des lieux, ou l'étude du site et de son territoire

Pourquoi faire un état des lieux ?

Cette étape permet aux élèves de commencer à acquérir des connaissances sur leur site pour mieux le comprendre, et ainsi identifier les problématiques environnementales de leur aire et de son territoire. Ils et elles pourront faire cela dans de multiples domaines comme la biodiversité mais aussi le patrimoine culturel.

Comment faire l'état des lieux avec les élèves ?

Un portrait du site à un instant t peut être dressé. Il est réalisé grâce à [des sorties sur le terrain](#) et à [des temps en classe](#). Des détails sur ce point sont disponibles [en annexe 4](#)

Le projet est mené **par les élèves** : les adultes en charge de les accompagner veilleront à **ne pas orienter le projet vers un domaine qui les intéresse personnellement** (l'étude des oiseaux, l'agriculture durable...). Ils et elles peuvent en revanche **provoquer des questionnements chez les élèves** et profiter des questions posées pour aborder un sujet leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement du site.

Pour favoriser l'implication des élèves, **des conseils de la Mer/Terre peuvent être organisés régulièrement** pour faire des bilans intermédiaires par exemple.

Durée et temporalité	Exemples de compétences développées
<p>Nombre de séances Autant de séances que nécessaire en classe et/ou sur le site. Ca peut être intéressant d'étudier l'aire au fil des saisons, au fil des ans.</p> <p>A quel moment de l'année L'état des lieux se fait et s'enrichit chaque année, en explorant divers aspects de l'aire via de multiples approches. Cela permet d'accumuler des connaissances précises pour rebondir sur des actions concrètes.</p>	<p>Lire des textes non littéraires, des images et des documents composites (y compris numériques).</p> <p>Enrichir et structurer le lexique.</p> <p>Situer un fait dans une époque ou une période donnée...</p> <p>Mesurer des grandeurs physiques de manière directe ou indirecte.</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre un protocole expérimental.</p> <p>Appréhender différentes échelles spatiales d'un même phénomène/d'une même fonction (ex : nutrition : niveau de l'organisme, niveau des organes et niveau cellulaire).</p> <p>Traduire en langage mathématique une situation réelle (par exemple à l'aide d'équations, de fonctions, de configurations géométriques, d'outils statistiques).</p>

Ressources

Des ressources pour réaliser l'état des lieux sont aussi disponibles sur ce lien :
<https://ame.ofb.fr/doku.php?id=outils1>

Les conférences inspirantes aires éducatives, peuvent aussi donner des idées de thématiques peu prospectées par les élèves :
<https://ame.ofb.fr/doku.php?id=conferences>

Intervention de spécialistes, découverte des métiers et des acteurs, actrices du territoire



La personne enseignante et la personne accompagnatrice ne peuvent pas toujours être les seules garantes du contenu technique. Il est donc possible de faire intervenir des spécialistes pouvant vous aider en apportant des éléments de fond et de compréhension (cartes, informations spécifiques...) : gestionnaires, scientifiques, services de l'État, associations de protection de l'environnement ou du patrimoine, agriculteurs, agricultrices, membres de fédérations de chasse ou de pêche, associations d'usagers, d'usagères... Cela peut aussi être l'occasion de leur faire découvrir des métiers inconnus et de les aider dans leur orientation.

Par exemple...

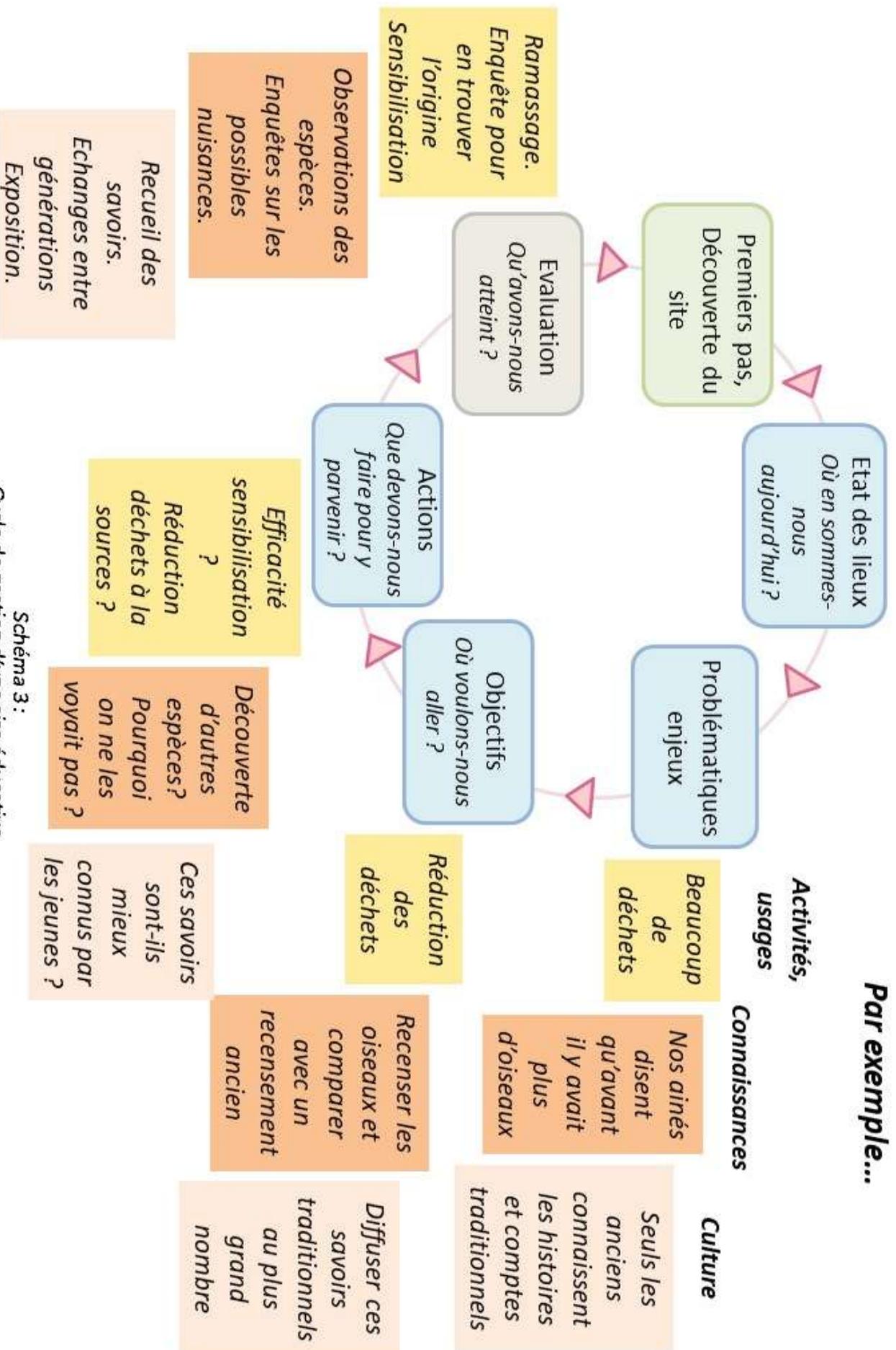


Schéma 3 :
Cycle de gestion d'une aire éducative

IV.2.3 Etape 3 : De la synthèse de l'état des lieux vers une problématisation

Pourquoi faire cela ?

L'état des lieux permet aux élèves de comprendre leur site afin de faire émerger des problématiques sur lesquelles ils et elles voudraient travailler.

La synthèse de l'état des lieux permet de faciliter cette problématisation et donc la transition entre l'état des lieux et le choix des objectifs de l'AE.

Ces étapes de synthèses permettent de faire un **bilan des observations et de mettre en évidence les enjeux et problématiques environnementales du site.**

Comment aller d'une synthèse de l'état des lieux vers une problématisation avec les élèves ?

La synthèse consiste à faire un **bilan des informations collectées sur la biodiversité, les pressions qui s'y exercent, le patrimoine...etc.** Elle est faite par exemple grâce à un tableau bilan, une cartographie de l'aire, une maquette, des photos.

La problématisation consiste à **croiser ces informations pour savoir si les choses observées sont normales ou non, pour savoir s'il y a un besoin de changement.**

Les questions suivantes sont posées :

Est-il normal de trouver les espèces observées sur ce milieu et en cette abondance ?

Est-il normal de ne pas trouver certaines espèces en comparaison à d'autres milieux / d'autres sites ?

Le réseau trophique qui relie les espèces observées est-il équilibré ?

Est-ce que les ressources disponibles permettent le développement de ces espèces ?

Des pressions ou des éléments qui limitent le développement des espèces observées ou absentes existent-ils ? (En termes d'alimentation, de reproduction, de déplacement...),

Peut-on supprimer ou limiter ces éléments qui entravent le développement de la biodiversité ? Etc.

Durée et temporalité	Exemples de compétences développées
Nombre de séances 1 à 2 séances de conseil de la Mer ou de la Terre avec des travaux en sous-groupes par exemple.	Participer de façon constructive à des échanges oraux. Exploiter les principales fonctions de

<p>A quel moment de l'année Au cours de l'année, lorsqu'un certain nombre d'informations ont été rassemblées grâce à l'état des lieux.</p>	<p>l'écrit.</p> <p>Passer du recours intuitif à l'argumentation à un usage plus maîtrisé.</p> <p>Réaliser des productions graphiques et cartographiques.</p> <p>Interpréter des résultats expérimentaux, en tirer des conclusions et les communiquer en argumentant.</p> <p>Utiliser des outils numériques pour mutualiser des informations sur un sujet scientifique.</p> <p>Représenter des données sous forme d'une série statistique.</p>
--	---

IV.2.4 Etape 4 : Définir des objectifs de l'aire

Pourquoi définir des objectifs ?

Ce choix permet aux élèves de s'accorder collectivement sur ce qu'ils et elles veulent que leur projet permette de changer dans les années à venir.

En s'appuyant sur les observations factuelles issues de la synthèse de l'état de lieux et de la problématisation, les élèves vont définir des objectifs à atteindre pour préserver ou développer la biodiversité de l'AE.

A ce stade, il est essentiel de bien conserver le lien entre ce qui a été observé sur le site, les réflexions que ça a permis, et les objectifs que les élèves ont pu définir grâce à cela. Les élèves peuvent avoir pleins d'objectifs mais ils et elles ne doivent en garder qu'un ou deux pour l'année en cours.

Il est important de garder toutes les idées pour les années à venir.

Comment définir des objectifs avec les élèves ?

Pour mettre en scène ces réflexions chez les élèves, [des conseils de la Mer/Terre peuvent être formés.](#)

Les questions suivantes peuvent y être posées :

- Par rapport aux observations faites dans l'état de lieux et aux problématiques qui ont émergées, quels objectifs pourraient se fixer l'aire éducative pour les résoudre?
- Il est important que dans le même temps les élèves se demandent quelles seraient les conséquences de ces objectifs pour le territoire et ses acteurs, actrices ?

Il peut également être intéressant de replacer cette réflexion dans des échelles de temps et d'espace plus large.

Comment s'ancrent les objectifs dans le contexte de changement climatique et dans les politiques publiques actuelles ?

Fixer des objectifs de long terme revient à se demander ce que l'on voudrait qu'il advienne de l'aire éducative dans les prochaines années, l'état à atteindre pour la biodiversité. Ce questionnement sur des échelles de temps long oblige également à prendre de la distance dans l'espace. En effet, il faudra sortir du périmètre de l'aire pour prendre en compte des phénomènes tels que l'urbanisation, la destruction des habitats, le changement climatique, etc. Des exemples d'objectifs sont disponibles en annexe 5, et sur le schéma 2 de la page 17.

En prévision de l'étape suivante, seuls un ou deux objectifs doivent être retenus. Un vote peut alors être organisé afin de choisir l'objectif/les objectifs que la majorité des élèves identifie comme prioritaire.

Durée et temporalité	Exemples de compétences développées
<p>Nombre de séances 1 à 2 séances de conseil de la Mer ou de la Terre par exemple.</p> <p>A quel moment de l'année Au cours de l'année, lorsqu'un certain nombre d'informations ont été rassemblées grâce à l'état des lieux.</p>	<p>Comprendre et interpréter des messages et des discours oraux complexes.</p> <p>Participer de façon constructive à des échanges oraux.</p> <p>Agir avec et pour les autres, en prenant en compte les différences.</p> <p>Comprendre les notions de droits et de devoirs des individus dans une société.</p> <p>Identifier les impacts (bénéfiques et nuisances) des activités humaines sur l'environnement à différentes échelles</p>

IV.2.5 Etape 5 : Définir des réalisations concrètes

Pourquoi faire ?

Ces réalisations représentent l'aboutissement et la concrétisation des observations et des réflexions des élèves. Ces réalisations amorcent les changements concrets sur l'aire éducative et les changements que l'aire éducative pourrait permettre sur le territoire qui l'entoure.

Comment accomplir des réalisations avec les élèves ?

Après avoir choisie leur(s) objectif(s), les élèves **peuvent identifier des réalisations** qui y répondent. A ce moment-là, des questions peuvent se poser naturellement. Par exemple : Comment atteindre cet objectif ? Qu'est ce qui nous empêcherait de l'atteindre ? Les élèves vont identifier collectivement une ou des réalisations à mettre en place pour répondre à cet objectif.

Elles **peuvent être de différentes natures** :

- Collecte de connaissances (par exemple lancer une étude plus poussée sur une espèce particulière)
- Information des usagers, usagères et/ou de la population locale sur des enjeux constatés par les élèves (par exemple, les élèves échangent avec leurs élus, élues ou un, une gestionnaire d'espace naturel, pour changer les pratiques)
- Gestion de la biodiversité (par exemple installation d'habitats ou de méthodes de tonte particulières)

A ce moment-là, les élèves peuvent aussi se poser la question : Comment savoir, dans le futur, si cette réalisation a fonctionné ou non ? Une réalisation peut être pensée de manière à rendre ces effets (ou son absence d'effet) facilement mesurables.

—

Différents groupes de travail peuvent être formés. Par exemple : le « groupe amphibien » choisira les réalisations en faveur de cette classe animale, tandis que le « groupe patrimoine » proposera des réalisations pour informer dans ce domaine...

Durée et temporalité	Exemples de compétences développées
Nombre de séances Autant de séances que nécessaire en classe	Lire des textes non littéraires, des images et des documents composites (y compris

et/ou sur le site.

A quel moment de l'année

Il n'est pas obligatoire de mettre en place une réalisation dès la première année, le calendrier de l'année ne le permet parfois pas. Le projet peut s'arrêter au choix des objectifs. A ce stade, une demande de label peut être faite si cela est souhaité.

Certaines réalisations peuvent aussi s'étaler sur plusieurs années, par exemple la re-végétalisation d'une plage sur 3 ans, la réalisation d'un recueil de connaissances ou d'un jeu sur 4 ans...

En parallèle, cela n'empêche pas les élèves de passer à l'action dès le début s'ils et elles le souhaitent.

Par exemple, pendant une sortie sur l'aire, les élèves observent des déchets et souhaitent directement passer à l'action en organisant un ramassage.

La qualité du programme ne se juge ni au nombre de réalisations ni à leur coût.

L'important est de définir une ou des réalisations réalistes, faisables et d'établir un calendrier avec les élèves.

numériques).

Concevoir, réaliser, donner à voir des projets artistiques, individuels ou collectifs.

Comprendre les notions de droits et de devoirs des individus dans une société.

Concevoir une expérience pour tester une ou des hypothèse(s) avec un protocole expérimental.

IV.2.6 Etape 6 : Evaluer les réalisations

Pourquoi prendre du recul sur ce qui a été fait?

Cette étape permet de savoir si la ou les réalisations mises en place sont efficaces pour répondre à l'objectif. Cette évaluation permet de maintenir une dynamique en rapportant les résultats aux objectifs initiaux.

Elle permet également de prendre du recul sur les actions mises en place, de s'interroger sur ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et ce qui pourrait être amélioré.

Comment évaluer ce qui a été fait ?

En fonction des actions définies, deux types d'évaluation peuvent être menés :

Une **évaluation écologique**, par exemple mettre en place des protocoles de suivi spécifique à certaines espèces, habitats ou pressions et à leur évolution éventuelle.

Une **évaluation sociale**, par exemple faire des enquêtes auprès des populations avant et après certaines actions pour savoir si ces dernières ont eu un réel effet de sensibilisation.

Durée et temporalité	Exemples de compétences développées
<p>Nombre de séances, et à quel moment de l'année</p> <p>On peut distinguer 2 temps:</p> <ul style="list-style-type: none">- le temps pour réfléchir avec les élèves à « comment évaluer ? ». Ce temps peut durer entre 1 ou 2 séances avec l'intervention de spécialistes (par exemple des gestionnaires) et avec un conseil d'élève pour décider collectivement des solutions retenues. (écologiques, sociales...).- le temps de la mise en œuvre qui peut se faire dans l'immédiat après la réalisation (par exemple évaluer combien de personnes ont été sensibilisées par une action de communication) ou sur le long terme (évaluer si des espèces augmentent et/ou des pressions diminuent au fil des ans). <p>Cette étape n'est pas obligatoire pour le fonctionnement de l'aire éducative. Elle permet de mener un suivi plus détaillé des effets concrets d'une réalisation sur son environnement.</p>	<p>Concevoir une expérience pour tester une ou des hypothèse(s).</p> <p>Mesurer des grandeurs physiques de manière directe ou indirecte.</p> <p>Utiliser des outils numériques pour mutualiser des informations sur un sujet scientifique.</p> <p>Interpréter des résultats et en tirer des conclusions.</p>

Précisions sur le rôle de l'aire éducative



- ❖ L'aire est avant tout un projet pédagogique, permettant aux élèves de développer une réflexion sur la gestion d'un bien commun et sur le développement durable. L'AE ne peut en aucun cas se substituer aux instances de l'Etat compétentes sur la zone choisie.
- ❖ En cas de développement de projets d'aménagement ou le développement d'activité sur la zone délimitée ou à proximité, il est important que les élèves puissent en discuter et si cela est opportun, en faire part aux instances compétentes. Mais l'aire éducative n'a pas vocation à prendre position dans le débat public.
- ❖ L'aire est un projet collectif et neutre, aucune des parties prenantes adultes ne peut s'appuyer sur l'AE pour défendre des opinions qui leur sont propres. Dans ce cadre ils et elles s'exposent à perdre le label.

IV.2.7 Etape 7 : La transmission du projet d'une année sur l'autre

Pourquoi transmettre son AE à la fin de l'année ?

Il est important de consacrer du temps en fin d'année, à la transmission du projet aux élèves de l'année suivante, cela assure la **pérennisation du projet et permet aux nouveaux et nouvelles élèves de s'y projeter plus facilement.**

Comment transmettre le projet d'une année à l'autre ?

Dans la pratique, **cela peut prendre plusieurs formes selon les contextes.** Par exemple, une « cérémonie » en présentiel, une rencontre en visio, la préparation d'un écrit à transmettre, etc.

Durée et temporalité	Exemples de compétences développées
Nombre de séances Sur une séance en classe, ou sur un plus long créneau d'événement interclasse par exemple.	Comprendre et interpréter des messages et des discours oraux complexes.
A quel moment de l'année Plutôt en début ou en fin d'année selon le niveau concerné.	Expliciter la pratique individuelle ou collective, écouter et accepter les avis divers et contradictoires.

Ressources

Consultez le compte rendu de l'atelier réalisé avec des porteurs et porteuses de projets sur la transmission d'une aire éducative d'année en année :
<https://ame.ofb.fr/doku.php?id=ateliers>

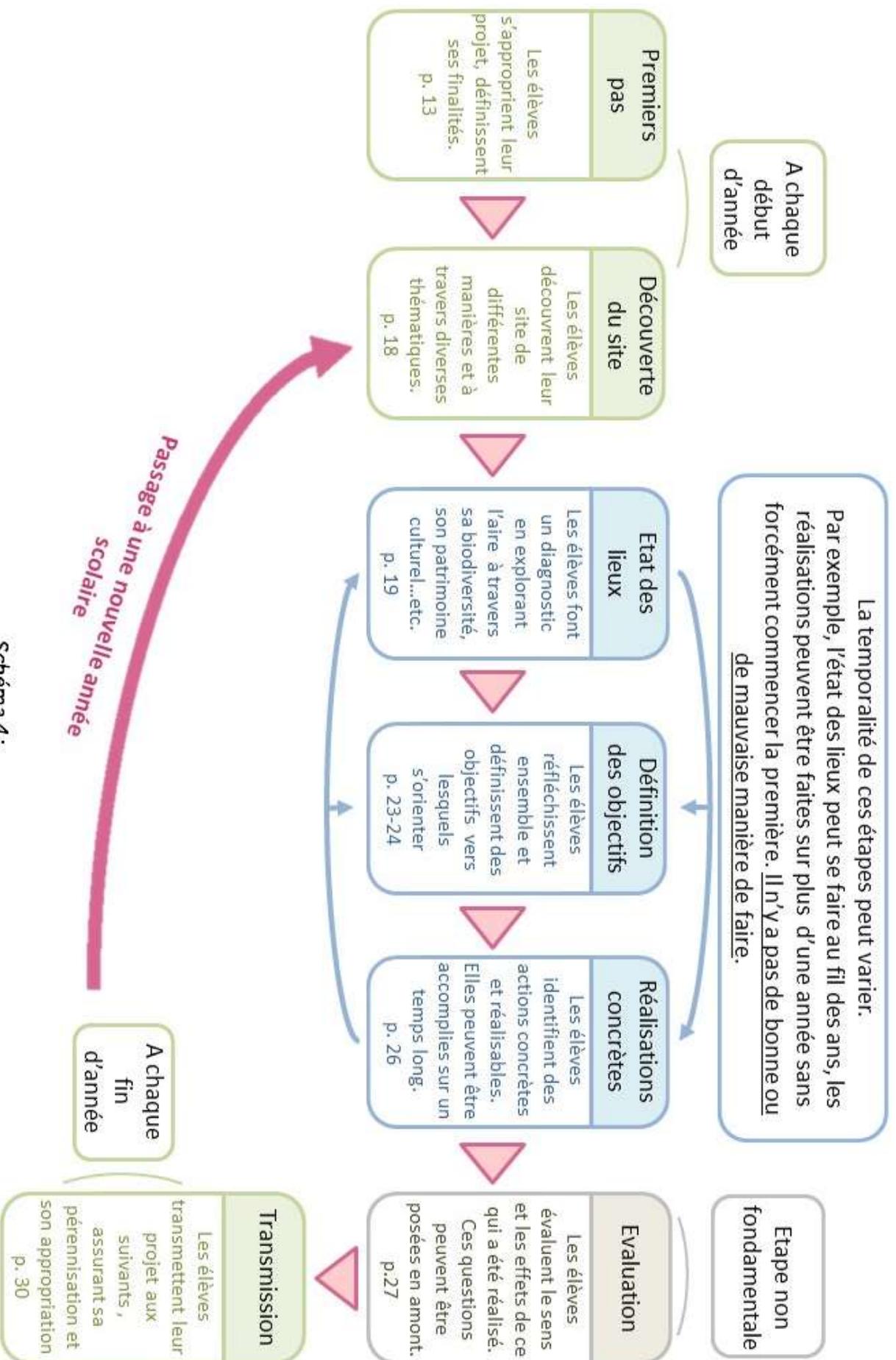


Schéma 4 :
Une aire éducative sur la durée

V. Le projet d'aire éducative sur la durée

V.1 Appliquer la méthodologie dans le temps

Pourquoi faire durer une aire éducative dans le temps ?

Les aires éducatives sont vouées à **exister sur le long terme**.

Certains aspects de l'aire étudiée deviennent de plus en plus intéressants avec le temps. Une réelle interconnexion peut se créer entre l'aire éducative et les programmes scolaires, l'un devient le support de l'autre et inversement.

En parallèle, l'aire éducative peut aussi s'implanter progressivement dans le paysage local, elle peut constituer un vrai tremplin pour créer des synergies et des changements locaux sur le temps long.

Comment faire durer une AE dans le temps ?

Entre adultes :

Dès le début, **une réflexion à l'échelle de l'établissement et une implication de l'équipe éducative et de la hiérarchie peuvent être amorcées**. (Cf. Préalables dans la partie 1).

Dans l'idéal, chaque classe pourra **s'impliquer dans le projet de manière intégrée**. Le but final est que **l'initiative se transforme en un projet d'établissement dans lequel les élèves pourront acquérir des compétences de manière interdisciplinaire**.

Ne pas hésiter à discuter avec des gestionnaires locaux, la préservation de la biodiversité est un champ infini de questions et de réalisations à développer.

—

Avec les élèves :

Le schéma de la page précédente illustre **l'aspect cyclique de la gestion d'une aire éducative dans le temps**. Au début de chaque année, il est important **de laisser le temps aux élèves de s'approprier le projet, en les faisant s'interroger sur leur définition d'une aire éducative et à travers la découverte du site**. (Voir précédemment dans ce guide).

Ils et elles prennent ainsi conscience de :

- ce que les élèves de l'année dernière ont fait et ce qu'ils et elles n'ont pas eu le temps de faire.
- ce qu'elles et eux aimeraient faire avec ce projet : comment trouver leur marque pour s'inscrire dans la continuité mais aussi exister.

Exemples de compétences développées

Passer du recours intuitif à l'argumentation à un usage plus maîtrisé.

Construire et mettre en œuvre des projets d'apprentissage individuel ou collectif.

Agir avec et pour les autres, en prenant en compte les différences.

S'impliquer dans un projet ayant une dimension citoyenne.

Comprendre les responsabilités individuelle et collective en matière de préservation des ressources de la planète (biodiversité, ressources minérales et ressources énergétiques) et de santé.

Ressources

Consultez le compte rendu de l'atelier réalisé avec des porteurs et porteuses de projets sur la transmission d'une aire éducative d'année en année :

<https://ame.ofb.fr/doku.php?id=ateliers>

V.2. Faire labelliser son projet

Pourquoi faire labelliser son projet ?

Pour reconnaître et mettre en valeur l'engagement des écoles, le label « aire marine éducative » ou « aire terrestre éducative » peut être demandé tous les ans par les établissements qui le souhaitent. (Si vous n'êtes pas prêt une année, vous pourrez toujours le demander l'année suivante.)

Le label est décerné sur la base d'un dossier de labellisation étudié par les groupes régionaux aires éducatives sur la base de critères d'évaluation nationaux. Ces groupes réunissent notamment des représentants, représentantes du ministère de la transition écologique (DREAL/DEAL) et du ministère de l'éducation nationale (les académies locales), L'obtention du label donne par exemple plus de valeur aux projets et aux sites associés, en étant notamment reconnus par des acteurs et actrices du territoire. Son obtention peut aussi faciliter la réalisation des démarches de recherche de financements

Comment faire labelliser son projet ?

Cela se passe sur SAGAE, sur ce lien : <https://sagae.ofb.fr/>

Durée et temporalité

A quel moment de l'année

Les périodes de labellisation sont communiquées chaque année aux porteurs et porteuses de projet, par mail, sur Sagae et sur le site de l'OFB.

Il est important de bien conserver des traces de ce qui est réalisé dans le projet tout au long de l'année par les élèves (compte rendu des conseils de la Mer/Terre, synthèses, bilan, rétroplanning, échanges de mails entre adultes, réalisations écrites ou artistiques des élèves, etc.) afin d'avoir les éléments nécessaires si une demande de labellisation veut être faite, mais aussi pour faciliter la pérennisation du projet.

Ces éléments peuvent être entrés dans Sagae au fur et à mesure de l'année.

Ressources

Tous les détails sur pourquoi et comment se faire labelliser sont disponibles sur ce lien : https://ame.ofb.fr/doku.php?id=le_label_detail

Des informations sur le site SAGAE et les critères de labellisation sont disponibles sur ce lien :

https://ame.ofb.fr/doku.php?id=inscription_label

Annexe 1.

Exemples d'objectifs, thématiques en lien avec les programmes scolaires de Seconde, BO spécial n°1 du 22 janvier 2019.

Thématiques transversales

L'éducation au développement durable.

<https://eduscol.education.fr/1117/education-au-developpement-durable>

La citoyenneté et les valeurs de la république.

https://eduscol.education.fr/588/citoyennete-et-valeurs-de-la-republique?menu_id=705

Aide à l'orientation.

<https://eduscol.education.fr/797/accompagnement-l-orientation-au-college-et-au-lycee>

Objectifs généraux / champs d'apprentissage du programme d'EPS

Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif

Accéder au patrimoine culturel

Adapter son déplacement à des environnements variés ou incertains

Préambule programme de français

Approfondir et exercer le jugement et l'esprit critique des élèves, les rendre capables de développer une réflexion personnelle et une argumentation convaincante, à l'écrit comme à l'oral (Préambule programme de français seconde).

Les amener à adopter une attitude autonome et responsable, notamment en matière de recherche d'information et de documentation, en coopération avec le professeur documentaliste (Préambule programme de français seconde).

Préambule programme de SVT (sciences de la vie et de la Terre)

Renforcer la maîtrise de connaissances validées scientifiquement et de modes de raisonnement propres aux sciences et, plus généralement, assurer l'acquisition d'une culture scientifique assise sur les concepts fondamentaux de la biologie et de la géologie ;

Participer à la formation de l'esprit critique et à l'éducation civique en appréhendant le monde actuel et son évolution dans une perspective scientifique ;

Préparer les élèves qui choisiront une formation scientifique à une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et, au-delà, aux métiers auxquels elle conduit.

Préambule programme d'histoire-géographie

Acquérir des repères temporels et spatiaux ; elles leur permettent de discerner l'évolution des sociétés, des cultures, des politiques, les différentes phases de leur histoire ainsi que les actions et décisions des acteurs.

Mettre en œuvre le changement d'échelles, ou l'analyse à différentes échelles (multiscale), en géographie.

Réaliser des productions graphiques et cartographiques dans le cadre d'une analyse. Savoir lire, comprendre et apprécier une carte, un croquis, un document iconographique, une série statistique...

Utiliser le numérique pour réaliser des cartes, des graphiques, des présentations

Préambule programme d'EMC (éducation morale et civique)

L'enseignement moral et civique aide les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, conscients de leurs droits mais aussi de leurs devoirs. Il contribue à forger leur sens critique et à adopter un comportement éthique. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. Cet enseignement contribue à transmettre les valeurs de la République à tous les élèves. Les démarches pédagogiques choisies (études et/ou exposés et/ou discussions argumentées ou débats réglés) favorisent l'approfondissement de la réflexion. Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. Pour renforcer la compréhension des valeurs, des principes, des limites de leur mise en œuvre comme de l'engagement nécessaire pour les faire vivre ou les renforcer, le professeur peut développer un « projet de l'année ». Celui-ci s'effectue en classe mais peut devenir un projet qui se concrétise également en dehors de la classe, en offrant aux élèves des possibilités d'expérimenter diverses formes d'engagement.

Le « projet de l'année » permet l'apprentissage des notions et favorise l'acquisition des capacités attendues. Sa formalisation et les modalités de restitution proposées aux élèves sont à l'appréciation du professeur. La démarche de l'enquête, la recherche et le commentaire de documents pour l'étude ou comme préalable à la rencontre d'acteurs associatifs, d'élus, ou de toutes personnalités extérieures sont à favoriser.

Thème : La liberté, les libertés

Préambule programme de PC (Physique-Chimie)

Faire pratiquer les méthodes et démarches de ces deux sciences en mettant particulièrement en avant la pratique expérimentale et l'activité de modélisation.

[Les thèmes] fournissent l'opportunité de faire émerger la cohérence d'ensemble du programme sur plusieurs plans :

- Notions transversales (modèles, variations et bilans, réponse à une action, etc.) ;
- Notions liées aux valeurs des grandeurs (ordres de grandeur, mesures et incertitudes, unités, etc.) ;
- Dispositifs expérimentaux et numériques (capteurs, instruments de mesure, microcontrôleurs, etc.) ;
- Notions mathématiques (situations de proportionnalité, grandeurs quotient, puissances de dix, fonctions, vecteurs, etc.) ;
- Notions en lien avec les sciences numériques (programmation, simulation, etc.)

Préambule programme de SES (sciences économiques et sociales)

Contribuer à la formation civique des élèves par une meilleure connaissance et compréhension des grands enjeux économiques, sociaux et politiques.

Les professeurs donnent du sens aux apprentissages en montrant comment les sciences sociales permettent d'éclairer des situations concrètes. Tout en diversifiant les dispositifs pédagogiques, en mobilisant des supports variés (comptes rendus d'enquêtes, tableaux statistiques, graphiques, articles de presse, études de cas, utilisation de jeux, documents iconographiques ou audiovisuels) et en ayant recours, le cas échéant, aux outils et ressources numériques, ils s'efforcent de susciter une authentique activité intellectuelle chez les élèves en les amenant à se poser des questions précises, à formuler des hypothèses explicatives et à les confronter à des données empiriques pour comprendre les phénomènes étudiés.

Préambule programme de SNT (sciences numériques et technologie)

Malgré leur grande variété, ces avancées se fondent toutes sur l'universalité et la flexibilité d'un petit nombre de concepts en interaction [Données, algorithmes, langages, machines (interface homme-machine)]

L'enseignement de sciences numériques et technologie aide à mieux comprendre les enjeux scientifiques et sociétaux de la science informatique et de ses applications, à adopter un usage réfléchi et raisonné des technologies numériques dans la vie quotidienne et à se préparer aux mutations présentes et à venir de tous les métiers.

En langue vivante, axes de la thématique « l'art de vivre ensemble »

Vivre entre générations

Les univers professionnels, le monde du travail

Le village, le quartier, la ville

La création et le rapport aux arts

Sauver la planète, penser les futurs possibles

Préambule programme de maths

Les compétences : chercher, expérimenter –en particulier à l'aide d'outils logiciels ; modéliser, faire une simulation, valider ou invalider un modèle ; représenter, choisir un cadre (numérique, algébrique, géométrique...), changer de registre ; raisonner, démontrer, trouver des résultats partiels et les mettre en perspective ; calculer, appliquer des techniques et mettre en œuvre des algorithmes ; communiquer un résultat par oral ou par écrit, expliquer une démarche

Parmi les lignes directrices : l'élève doit être incité à s'engager dans une recherche mathématique, individuellement ou en équipe, et à développer sa confiance en lui. Il cherche, essaie des pistes, prend le risque de se tromper. Il ne doit pas craindre l'erreur, mais en tirer profit grâce au professeur, qui l'aide à l'identifier, à l'analyser et la comprendre. Ce travail sur l'erreur participe à la construction de ses apprentissages.

Annexe 2 : Organiser les conseils de la Mer / Terre

Le projet d'aire éducative est mené par les élèves. Afin de pouvoir prendre les décisions concernant leur AE, ils ont besoin d'échanger, de discuter, de débattre et de voter. Le conseil de la Mer/Terre va donner un cadre à ces échanges : il s'agit d'un lieu de prise de décision participative où tous les élèves pourront s'exprimer. Cette organisation permet d'expérimenter la démocratie et la gestion collective d'un bien commun.

La constitution et la formalisation de ce conseil avec vos élèves est à faire au moment de la création d'une aire éducative. C'est ce conseil qui déterminera la zone à protéger, qui définira les objectifs de préservation de la biodiversité du site, etc.

Ce conseil se réunit autant que nécessaire pour mener la vie du projet.

Exemples de compositions du conseil de la Mer / Terre

Si <u>une seule</u> classe impliquée	<ul style="list-style-type: none">- L'ensemble des élèves de la classe- La personne enseignante- La structure accompagnatrice (non obligatoire)
Si <u>plusieurs</u> classes impliquées	<ul style="list-style-type: none">- X délégués par classes qui récoltent l'avis de leurs camarades avant le conseil et leur rapportent ensuite les décisions- 1 ou plusieurs enseignant(es)- La structure accompagnatrice (non obligatoire)

Alternatives possibles

- Dans les 2 cas, des délégués d'autres classes peuvent être impliqués pour apporter leurs avis et sensibiliser les élèves de leur classe.
- Des groupes de travail plus restreints, constitués par les élèves intéressés, peuvent suivre et/ou organiser des projets plus spécifiques.
- Les élèves peuvent s'organiser démocratiquement en élisant un ou une présidente de séance, un ou une secrétaire, un ou une gardienne du temps...
- Une rotation des élèves impliqués peut être envisagée sur l'année (sélection par tirage au sort ou autre).

La mise en place des conseils des élèves peut être l'occasion de s'interroger sur les notions de démocratie et de représentativité des élèves. Au collège et au lycée, le rôle des éco-délégués peut aussi être exploré.

Il est par exemple possible d'envisager un groupe projet avec divers élèves dont les éco-délégués. L'objectif est d'éviter que seuls les élèves déjà sensibilisés s'approprient le projet.

Les comptes rendus des conseils de la Mer/Terre

Attention à bien rédiger des comptes rendus de chaque conseil et à les garder !

- Grâce aux comptes rendus, vous vous souviendrez des sujets abordés :
 - pour assurer un suivi tout au long de l'année,
 - pour faire le lien avec les élèves qui deviendront gestionnaires de l'AE l'année scolaire suivante.
- C'est un bon exercice pour les élèves qui peuvent les rédiger eux et elles-mêmes.

Ces comptes rendus sont importants si vous souhaitez faire une demande de labellisation.

Un compte-rendu type est à votre disposition dans la partie « outils » du wiki, ici : <https://ame.ofb.fr/doku.php?id=outils1>

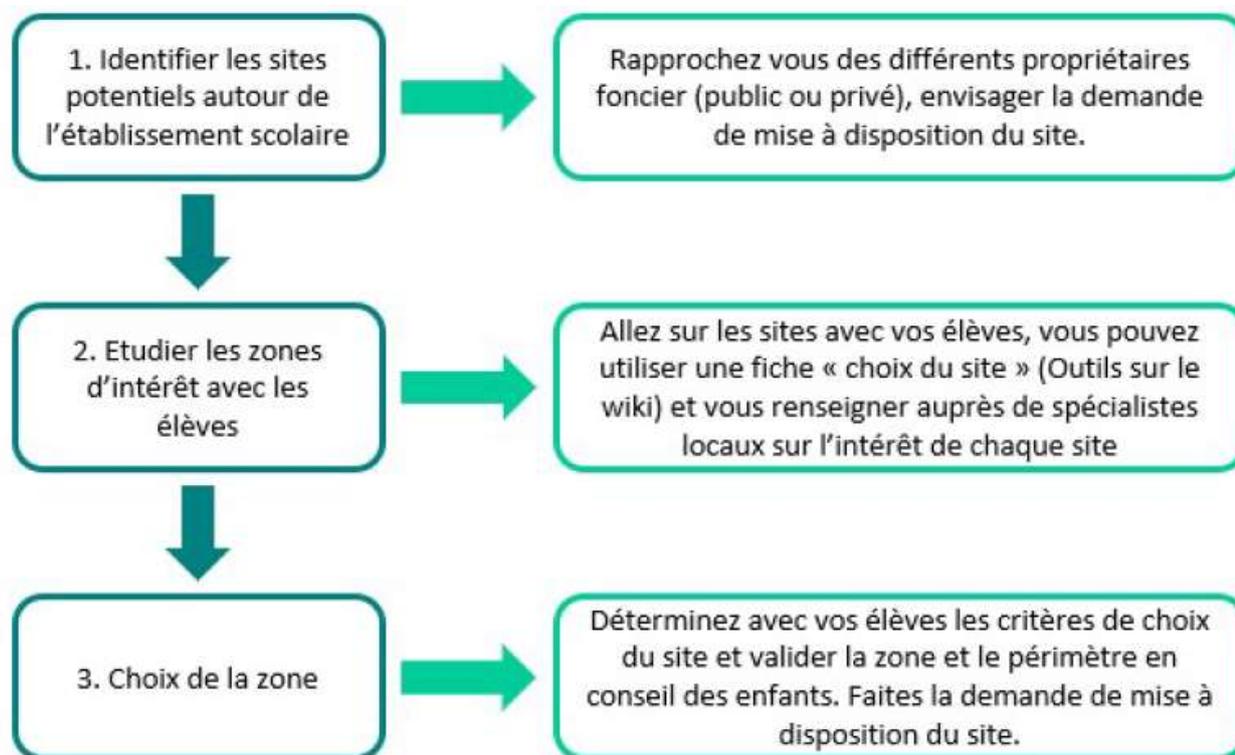
De nombreux outils existent pour l'animation de débats en classe et pour aider à la prise de décision participative (jeux de rôle, prise de parole...).

Par exemple, le site école et nature propose des contenus très bien faits pour vous aider :

<https://frene.org/tag/fiche-pedagogique/>

Annexe 3.

Déterminer une zone avec les élèves pour la création de l'aire éducative



Détermination de la zone pour la création de l'aire éducative

Propositions de critères pouvant être pris en compte par les élèves pour le choix de l'AE en conseil de la Mer/Terre :

- Existence d'une instance volontaire, à même de prendre en compte les propositions des élèves
- Accessibilité de la zone : la zone choisie devra être une zone facile d'accès et sécurisée pour les élèves. Les activités devront respecter les règles en vigueur dans le cadre des sorties scolaires
- Proximité : une zone proche de l'établissement peut être privilégiée, notamment en raison du coût des déplacements. Cependant, la proximité immédiate n'est pas obligatoire.
- Fréquentation par les élèves : une aire déjà connue et fréquentée par les élèves peut être intéressante car les élèves y auront un vécu et auront peut-être des attentes en tant que citoyens et citoyennes. Ils et elles utilisent cette zone et s'y sentent bien.
- Taille de la zone compatible avec le nombre d'élèves impliqués dans le projet : les élèves vont étudier la biodiversité de leur AE, elle n'aura plus de secret pour elles et eux. Un

site trop grand compliquera cette étape, son périmètre doit donc être appréhendable par les élèves.

- Diversité des activités humaines : il est intéressant de choisir une zone impactée par différentes activités humaines : tourisme, présence de sentiers, pêche, agriculture, sylviculture, chasse, activités économiques, activités sportives... Rencontrer ces acteurs, actrices et découvrir leur activité sera enrichissant pour la compréhension du territoire. Il est cependant préférable de ne pas choisir une zone trop conflictuelle au cœur d'enjeux politiques.
- Diversité des habitats : un site présentant différents habitats et donc une richesse floristique et faunistique est un bon support de découverte de la nature : le cycle de vie de certaines espèces peut être approfondi, les liens entre les différents habitats présents peuvent être étudiés...
- Présence d'un espace protégé : la proximité d'un espace protégé encouragera les échanges entre le conseil des élèves et le conseil de gestion de l'espace. Ce qui peut se révéler enrichissant pour les deux parties. Les gestionnaires pourront apporter un appui technique non négligeable à la gestion de l'AE.
- Richesse patrimoniale : un site ayant une empreinte historique sera d'autant plus intéressant à étudier qu'il fera intervenir une dimension culturelle. D'autres acteurs, actrices pourront alors intervenir : porteurs de savoirs, association du patrimoine...
- Mais tout site est intéressant ! Il n'y a pas de mauvais site !



Après avoir établi une définition du projet, les élèves vont pouvoir discuter et débattre des critères de choix de leur site. Certaines questions pourront être abordées. Par exemple : est-ce qu'un site public ou privé est plus approprié, ? vaut-il mieux travailler sur un site dont la biodiversité est riche ou altérée ? etc.

Il est intéressant de procéder au choix du site lors d'une séance dédiée et à l'occasion d'un conseil de la mer/terre et non pas la même journée que les visites des sites. De cette façon, vos élèves peuvent prendre du recul sur la séance.

Annexe 4 : L'état des lieux

Un portrait du site à un instant t est réalisé à travers des sorties sur le terrain et des temps en classe qui permettront de répondre aux questions suivantes (et bien-sûr à toutes celles que les élèves se poseront) :

- Quelles sont les espèces présentes ? En quelle abondance ? Quels sont leurs besoins et à quoi sont-elles sensibles ?
- Les observations faites sont-elles normales ou sont-elles caractéristiques d'une atteinte de l'environnement ? Observe-t-on des indices d'appauvrissement de la biodiversité de l'AE ?
- Quel est le patrimoine historique et culturel du site ?
- Quelle est la situation du site ? Est-il connecté à d'autres milieux naturels ou au contraire isolé par des routes et/ou des constructions ? Est-il un lieu de vie pour certaines espèces ? Lesquelles ? Permet-il à sa biodiversité de s'alimenter, se reproduire, se déplacer sans contraintes ?
- Quelles activités humaines à l'intérieur et extérieur du site menacent les espèces observées ?

Étude de l'aire éducative

Lors de l'état des lieux du site, les élèves vont étudier quelques espèces faunistiques et floristiques, leurs besoins et leurs menaces, leurs proies et prédateurs. Ils et elles vont également étudier les habitats, le patrimoine culturel et les activités humaines présentes sur le site.



Cela peut débuter par une lecture de paysage pour distinguer les différents habitats présents. Il n'est pas nécessaire de mener un inventaire détaillé et chronophage : au maximum 2 ou 3 sorties de terrain permettront de recueillir suffisamment d'éléments.

Afin d'identifier quelques espèces faune/flore dont l'étude du cycle de vie participe à la compréhension des pressions que subit la biodiversité du site, les adultes peuvent mener un pré-inventaire en amont pour localiser ces espèces caractéristiques.

La biodiversité de différentes zones sur le site (zone piétinée et non piétinée, zone humide et prairie...) peut aussi être comparée. Cela pourrait faire émerger des interrogations : quelles différences peut-on noter en termes de biodiversité ? Qu'est-ce qui explique ces différences ?

Un approfondissement en classe peut être nécessaire pour appréhender certaines notions :

L'élaboration d'un réseau trophique qui relie l'ensemble des espèces observées,

L'interdépendance entre les espèces : si 1 espèce est menacée, l'ensemble du réseau est déséquilibré,

L'étude du cycle de vie de quelques espèces : l'aire éducative est un lieu de reproduction, d'alimentation, de passage ? Quels sont les besoins et menaces de ces espèces ? Qu'advient-il à ces espèces si une zone comme l'AE est détruite ?etc.

Étude du territoire de l'aire éducative

Cette étape est essentielle : le site est connecté à d'autres éléments du paysage qui l'influencent (océan, forêt, plages contiguës, port à proximité, bocage, rivière, chemin, route...) : il faudra donc veiller à ne pas oublier l'étude du territoire, sans quoi, l'état des lieux serait incomplet.

Cela est d'autant plus important que les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité sont généralement visibles à l'extérieur du périmètre de l'espace naturel de l'aire. Cela peut, par exemple, être l'artificialisation du sol, la fragmentation des habitats, la pollution de l'eau, du sol, et/ou de l'air par différentes sources : habitations, industries, agriculture, transports...

Pour mener l'étude du territoire, il est possible d'observer la connexion du site avec les zones naturelles limitrophes. Cela est d'autant plus vrai sur les milieux terrestres qui peuvent être morcelés par des routes, villes, etc.

Cette analyse permettra de savoir si l'aire est isolée des autres milieux naturels ou non et si cela limite certaines espèces pour se nourrir, se reproduire, trouver un abri... L'étude de la continuité écologique peut prendre la forme d'une observation du paysage ou d'une cartographie qui met en évidence la présence ou absence de corridors écologiques.



Si une rivière traverse le site, la qualité de l'eau peut être évaluée (par une analyse chimique et/ou hydrobiologique). Les résultats de l'analyse permettront notamment de faire le lien entre la qualité de l'eau et la présence de certaines espèces observées sur le site. Les sources de pollutions pourront être identifiées, le cycle de l'eau pourra être étudié, tout comme le rôle des stations d'épuration et de potabilisation...

Il est possible de comparer les espèces installées sur l'AE et celles présentes sur d'autres sites. Il est intéressant de se demander : quelles différences peut-on noter en termes de biodiversité ? Qu'est-ce qui peut expliquer ces différences ? La biodiversité de l'AE est-elle appauvrie par rapport à un site plus naturel ? Quel est l'impact des différents usages de l'environnement sur la biodiversité ?

Annexe 5.

Comment définir les objectifs pour l'aire ?

Afin d'identifier les objectifs, les questions suivantes peuvent être posées en conseil de la Mer/Terre :

Quel serait votre souhait pour la biodiversité de l'aire ?

Comment l'aire pourrait être idéale pour accueillir la biodiversité ? Que préconisez-vous pour la biodiversité, pour les habitants ?

Quelles seraient les conséquences pour le territoire et ses acteurs ?

Exemple d'objectif pour l'aire éducative

Maintenir la biodiversité déjà présente sur le site.

Restaurer la continuité écologique entre l'AE et des éléments naturels voisins afin de permettre à certaines espèces d'accomplir leur cycle de vie.

Favoriser des habitats devenus rares afin de permettre à certaines espèces de se développer.

Améliorer la qualité de l'eau.